

7332/19 LIMITE

ASSEMBLÉE NATIONALE

QUINZIÈME LÉGISLATURE

SÉNAT

SESSION ORDINAIRE DE 2018-2019

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale
le 20 mars 2019

Enregistré à la Présidence du Sénat
le 20 mars 2019

TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION

PAR LE GOUVERNEMENT,

À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT.

Décision du Conseil et règlement d'exécution du Conseil concernant des
mesures restrictives au regard de la situation en Égypte - Réexamen

E 13936

*Ce document est disponible auprès du secrétariat
de la commission des affaires européennes*